



Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux  
GRANDE CAUSE NATIONALE 2003

**Siège social** : 68, boulevard de Port Royal – 75005 Paris

**Adresse des bureaux** : 67, rue Vergniaud – 75013 Paris

**Tel** : 06.66.07.84.32 | **E-mail** : pylavallade@ffaimc.org | **Site** : www.ffaimc.org

Paris, le 6 février 2020.

**Déclaration liminaire de la FFAIMC  
à l'occasion du Comité national du cycle 4  
de la concertation sur le Revenu Universel d'Activité (RUA)**

*Seul le prononcé fait foi.*

Madame la Ministre,  
Mesdames, Messieurs,

Je prends la parole aujourd'hui au nom de notre Président Jacky VAGONI et de l'ensemble des administrateurs de la FFAIMC.

La FFAIMC n'est pas hostile par principe à la réforme.

Nous sommes, par exemple, sensibles à la question de « gain au travail » pour les personnes en situation de handicap qui veulent et peuvent travailler.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes inscrits dans les différentes réunions de concertation dans le cadre du projet de Revenu Universel d'Activité (RUA).

Sans que cela puisse être interprété comme une critique à l'égard du travail de la Délégation ou de M. le Rapporteur, nous constatons que de réunion en réunion, nous sommes régulièrement renvoyés au Cycle 5 destiné à présenter les différentes simulations financières.

Cette méthode a créé le trouble chez de nombreuses associations représentantes des personnes en situation de handicap puisqu'un certain nombre d'entre elles ont fait le choix de sortir de cette concertation. Nous respectons et comprenons pleinement cette décision.

Vous constaterez qu'à ce stade, la FFAIMC n'a pas fait le même choix.

Toutefois et de l'avis unanime de nos administrateurs, il n'est pas envisageable pour la FFAIMC de poursuivre notre implication dans ces réunions si la méthode des réunions n'est pas profondément revue.

La FFAIMC conditionne la poursuite de sa participation au fait que les simulations nous soient présentées dès le mois de février.

Nous ne pouvons pas - et vous le comprendrez Madame la Ministre – prendre le risque d'une participation à une concertation qui aboutirait *in fine* à une dégradation des droits des personnes en situation de handicap.

Lorsqu'on parle de revenus en-dessous du seuil de pauvreté, il ne peut y avoir de « gagnants et de perdants ». L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ne saurait être considérée comme un revenu social comme un autre, ce serait faire fi des lois de 1975 instituant cette allocation et des lois de 2002 et de 2005 .

.../...

Membre du CNCPH Permanent - Membre du Conseil de la CNSA  
Membre du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes handicapées et de leurs familles

Nous restons, à cet égard, très inquiets d'une éventuelle dilution de l'AAH dans le RUA ; cela constituerait, pour la FFAIMC, une ligne rouge.

Une réforme de cette ampleur nécessite l'instauration d'un climat de confiance propice aux échanges entre le Gouvernement, l'administration et les associations représentantes des personnes en situation de handicap.

Force est de constater que ce climat s'est progressivement dégradé. Il est plus que jamais nécessaire que le Gouvernement, dans la confiance et la transparence avec les associations, présente la réalité de ce projet de RUA et notamment sa dimension financière.

Faute de quoi, la FFAIMC serait contrainte, comme d'autres associations avant elle, de quitter la concertation.

Voilà, Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs, les quelques mots que je souhaitais porter au nom de la FFAIMC, de son Président et de ses administrateurs.

Je vous remercie de votre attention.

Mamady KABA  
Vice-président de la FFAIMC

*La Fédération Française des Associations d'Infirmes Moteurs Cérébraux (FFAIMC) fédère 30 associations situées tant en métropole que dans les territoires ultra-marins. La FFAIMC agit en faveur des enfants et des adultes dont les déficiences et les incapacités se sont révélées avant, pendant ou après les premiers mois de leur naissance. Cinquante ans après la définition de l'Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) par le Professeur Guy TARDIEU, ce terme a été remplacé par une définition internationale : la paralysie cérébrale.*

*La FFAIMC a vocation à représenter les 125 000 personnes atteintes d'une paralysie cérébrale dans notre pays et tous les aidants familiaux concernés.*